



Ville de Bulle
Modification du PAL

Zone de l'ancienne ville et articles 23 et suivants du RCU

Plan d'affectation des zones A (PAZ A): plans spécifiques de la zone de l'ancienne ville

Mis à l'enquête publique par publication dans la Feuille officielle (FO) n° 46... du 18 NOV. 2016

Adopté par le Conseil communal de la commune de Bulle, le 06 JUIN 2017

Au nom du Conseil communal :

Le Syndic
Jacques Morand
Le Secrétaire
Anne Carrel-Meyer
Secrétaire

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, le 22 DEC. 2021

Le Conseiller d'Etat, Directeur



team+
territoire et mobilité
[14.11.2016]

Echelle
Format : 0.93 x 0.94 m.
0 20 50 100 m

Légende - ÉTAT APPROUVÉ LE 19.12.2012

- Bâtiments
- Espaces extérieurs I
- Espaces extérieurs II
- Espaces extérieurs III
- Espaces extérieurs IV
- Espaces extérieurs V
- Secteurs spéciaux
- Murs extérieurs à préserver
- Périmètre et n° de plan d'ilot
- Périmètre de la zone

Légende - ÉTAT MODIFIÉ LE 19.12.2012

- Bâtiments protégés (PAZ B)
- Espaces extérieurs I
- Espaces extérieurs II
- Espaces extérieurs III
- Espaces extérieurs IV
- Espaces extérieurs V
- Espaces constructibles intégrés
- Espaces constructibles R+2
- Espaces constructibles R+1
- Espaces constructibles R
- Espaces soumis à PAD
- Murs extérieurs à préserver
- Périmètre de la zone
- Bâtiments cadastrés

22 DEC. 2021



ÉTAT APPROUVÉ LE 19.12.2012 - Centre ville de Bulle



ÉTAT MODIFIÉ - Centre ville de Bulle



ÉTAT APPROUVÉ LE 19.12.2012 - Hameau de Granges



ÉTAT MODIFIÉ - Hameau de Granges



ÉTAT APPROUVÉ LE 19.12.2012 - Centre ville de La Tour-de-Trême



ÉTAT MODIFIÉ - Centre ville de La Tour-de-Trême



Zone de l'ancienne ville et articles 23 et suivants du RCU
Plan d'affectation des zones A (PAZ A): plans spécifiques de la zone de l'ancienne ville
Suivi de modifications



ÉTAT APPROUVÉ LE 19.12.2012 - Centre ville de Bulle



ÉTAT MODIFIÉ - Centre ville de Bulle



ÉTAT APPROUVÉ LE 19.12.2012 - Hameau de Granges



ÉTAT MODIFIÉ - Hameau de Granges

Légende - ÉTAT APPROUVÉ LE 19.12.2012

- Bâtiments
- Espaces extérieurs I
- Espaces extérieurs II
- Espaces extérieurs III
- Espaces extérieurs IV
- Espaces extérieurs V
- Secteurs spéciaux
- Murs extérieurs à préserver
- Périmètre et n° de plan d'ilot
- Périmètre de la zone

Légende - ÉTAT MODIFIÉ LE 19.12.2012

- Bâtiments protégés (PAZ B)
- Espaces extérieurs I
- Espaces extérieurs II
- Espaces extérieurs III
- Espaces constructibles intégrés
- Espaces constructibles R+2
- Espaces constructibles R
- Espaces soumis à PAD
- Murs extérieurs à préserver
- Périmètre de la zone
- Bâtiments cadastrés

Légende	Légende
Bâtiments	Bâtiments protégés (PAZ B)
Espaces extérieurs I	Espaces extérieurs I
Espaces extérieurs II	Espaces extérieurs II
Espaces extérieurs III	Espaces extérieurs III
Espaces extérieurs IV	Espaces constructibles intégrés
Espaces extérieurs V	Espaces constructibles Rez+2
Secteurs spéciaux	Espaces constructibles Rez+1
Murs extérieurs à préserver	Espaces constructibles Rez
Périmètre et n° de plan d'ilot	Espaces soumis à PAD
Périmètre de la zone	Murs extérieurs à préserver
	Périmètre de la zone
	Bâtiments cadastrés



ÉTAT APPROUVÉ LE 19.12.2012 - Centre ville de La Tour-de-Trême



ÉTAT MODIFIÉ - Centre ville de La Tour-de-Trême